



Commune de
LIGNY-LE-CHÂTEL

Révision allégée n° 3 du plan local d'urbanisme

Phase de concertation

Par délibération du 19 juin 2025, le Conseil Municipal a prescrit la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme en vue d'adapter le classement d'une zone An d'une surface d'environ 8 000 m² pour permettre l'implantation d'une infrastructure électrique liée au réseau HTA et à la présence du Poste Serein.

Par délibération du 16 septembre 2025, le Conseil municipal a porté la surface concernée de 8 000 m² à 15 100 m².

Après plusieurs mois d'étude et de rédaction, la phase de concertation est lancée selon les modalités suivantes :

- 1) Mise à disposition du public des documents relatifs à cette révision allégée
 - Note de présentation
 - Rapport environnemental
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation

Ces documents seront mis à disposition du public :

- en mairie, aux jours et heures d'ouverture (lundi au vendredi de 10h à 12h et les mardi, mercredi et vendredi de 15h à 18h)
- sur le site internet de la commune :
<https://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/urbanisme-ligny-le-chatel.php#plu>

- 2) Mise à disposition du public d'un cahier de concertation en mairie, aux jours et heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune
- 3) Organisation d'une réunion publique le mercredi 24 juin 2026 à 19 heures à la salle des fêtes de Ligny-le-Châtel